



Publié le 07/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_110

OBJET : Acte d'acceptation de cession de créances professionnelles de la SPL NORMANTRI

Exposé

Préambule :

Par délibération n°2024_017 du 15 février 2024, le Conseil communautaire accordait une garantie d'emprunt relative au financement de la réalisation d'un centre de tri interdépartemental sur la commune de Colombelles par la SPL NORMANTRI.

D'autres contrats de prêt ayant été accordés à la SPL, il convient d'accorder deux nouvelles garanties d'emprunt, ainsi qu'une acceptation de cession de créances professionnelles.

La présente délibération s'inclut donc dans une série de trois délibérations distinctes, destinées à apporter le soutien et la garantie de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au projet relatif à la réalisation prochaine d'un centre de tri interdépartemental qui sera situé sur la commune de Colombelles, sous maîtrise d'ouvrage de la SPL NORMANTRI.

Exposé :

La SPL Normantri a été retenue pour la mise en œuvre du marché de services relatif au transport, tri et valorisation de déchets. Afin de financer la construction de l'équipement nécessaire, la SPL Normantri a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt dont le remboursement est sécurisé, outre la garantie apportée pour partie par la collectivité, par une cession de créances professionnelles faisant l'objet d'un bordereau de cession de créances entre la SPL Normantri et la Caisse des dépôts et consignations.

Afin de mettre en œuvre ce financement, il convient d'approuver l'acceptation de cette cession de créance professionnelle.

Délibération

Vu le projet d'acte d'acceptation annexé à la présente délibération,

Vu les articles L313-23 à L313-35 du Code monétaire et financier,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-1,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

Délibération n° DEL2024_110

- **Autoriser** le Président à signer l'acte d'acceptation de cession de créance professionnelle de la SPL NORMANTRI au profit de la Caisse des dépôts et consignations joint à la présente délibération,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :

Acte d'acceptation de cession de créances professionnelles

26 SEPTEMBRE 2024

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Alexandrina

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 26 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence (Jusqu'à 21h00), VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck (Jusqu'à 20h19), BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CRIQUET Anne suppléante de CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud (A partir de 18h25), CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIAN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (Jusqu'à 19h31), FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h22), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François (A partir de 18h32), LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (A partir de 18h31), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h25), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, VAUTIER Lionel suppléant de PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège,

POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODIER Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h08), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à PERRIER Didier (A partir de 21h00), ARRIVÉ Benoît à HEBERT Dominique, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BELLIOT DELACOUR Nicole à DENIS Daniel, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de 20h24), BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRISSET Franck à FIDELIN Benoît (A partir de 20h19), DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien (A partir de 19h31), GOURDIN Sédrick à POIGNANT Jean-Pierre, GRUNEWALD Martine à BOUSSELMAME Noureddine, HEBERT Karine à BROQUAIRE Guy, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LAMOTTE Jean-François à GANCEL Daniel, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique (Jusqu'à de 18h31), LEJEUNE Pierre-François à VASSAL Emmanuel, LEONARD Christine à LE DANOIS Francis, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PECORARO Yvonne à VIVIER Nicolas, PIC Anna à GENTILE Catherine, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h08), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina.

Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, GROULT André, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LEMONNIER Thierry, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, MABIRE Caroline, PERROTTE Thomas.

ACTE D'ACCEPTATION DE CESSIION DE CREANCES PROFESSIONNELLES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 313-29 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

A: Caisse des dépôts et consignations — direction de la Banque des Territoires
Direction régionale Normandie
Adresse : 15 boulevard Bertrand CS 14053 Caen cedex 4
Attention : Céline CHAMPEYROL-BUGE
Téléphone : 06 08 28 62 88
E-mail : celine.champeyrol-buge@caissedesdepots.fr
en qualité de: Directrice territoriale Calvados

A Cherbourg en Cotentin, le 2024,

Objet : Acte d'acceptation de la cession de créances professionnelles en application de l'article L. 313-29 du Code Monétaire et Financier

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre demande d'acceptation en date du 09/08/2024 de la cession de créances professionnelles que vous a consentie la SPL NORMANTRI, titulaire du marché public de services relatif au transport, tri et valorisation de déchets suivant l'acte d'engagement signé en date du 13/04/2023 (marché n° K23052).

Ces créances représentent 21,79 % de la rémunération forfaitaire annuelle prévue à l'annexe « 1.1 — charges fixes de la SPL » de l'acte d'engagement du marché public de services relatif au transport, tri et valorisation de déchets suivant l'acte d'engagement signé en date du 13/04/2023 (marché n° K23052) dans la limite d'un montant annuel de deux cent onze mille cent quarante sept euros treize centimes (211 147,13 €) (ci-après les Créances Cédées).

Par le présent Acte d'Acceptation de la cession de créances professionnelles, la CA DU COTENTIN s'engage en vertu de l'article L. 313-29 du Code monétaire et financier à payer directement 21,79 % de la rémunération forfaitaire annuelle dans la limite d'un montant de deux cent onze mille cent quarante sept euros treize centimes (211 147,13 €) à la Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L.51 8-2 et suivants du Code monétaire et financier, dont le siège social est situé 56 rue de Lille, 75007 PARIS.

Ainsi, à l'expiration du marché de service, et a défaut de solution convenue entre les parties et la CA DU COTENTIN pour assurer la poursuite de l'exécution du contrat de prêt, par la SPL NORMANTRI, la CA DU COTENTIN s'engage à payer les sommes susvisées et ne pourra opposer à la CDC aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec la SPL NORMANTRI au titre du marché de services, y compris toute exception d'annulation.

Nous rencontrer / Nous écrire

Communauté d'agglomération du Cotentin
Monsieur le Président
Hôtel Atlantique – Bd Félix Amiot
BP 60250
50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX

Sous cette condition, nous nous engageons, en conséquence, à payer le montant de ces créances par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes :

ADRESSE	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
CDC ACTIVITE BANCAIRE FIDELIO 72 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE AUSTERLITZ 1 BUREAU C409 75914 PARIS CEDEX 13	40031	00001	0000460682R	12

Le montant de 211 147,13 € est susceptible d'être calculé conformément à l'annexe 1.1 — charges fixes de la SPL de l'acte d'engagement du marché n° K23052.

Par M. David MARGUERITTE

En qualité de Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Nous rencontrer / Nous écrire

Communauté d'agglomération du Cotentin

Monsieur le Président

Hôtel Atlantique – Bd Félix Amiot

BP 60250

50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX